



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Dossier suivi par :
F. LAVALETTE : Technicien Territorial
Mail : f.lavalette@inao.gouv.fr
Téléphone : 02 41 87 84 89
V/Réf : Affaire suivie par Mme BOURGINE

Nos réf :
IC44202-TEILLE/TRANSURERDRE-240516

Le Directeur de l'INAO
à
Monsieur le Préfet
de la région Pays de la Loire
Préfecture de La Loire Atlantique
Direction de la coordination et du
management de l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique
6 Quai Ceineray – BP 33515
44035 nantes cedex 1

Angers, le 14 juin 2016

Par courrier en date du 24 mai 2016, vous avez bien voulu faire parvenir à l'INAO, le rapport de recevabilité de l'inspection des installations classées et le dossier complémentaire de la société EOLA, pour le projet de parc éolien sur les communes de TEILLE et TRANS-SUR-ERDRE.

Ces deux communes sont incluses dans l'aire de production des Indications Géographiques Protégées : « Cidre de Bretagne », « Farine de blé noir de Bretagne », « Pâté de campagne Breton », « Mâche Nantaise », « Sel de Guérande », « Val de Loire », « Volailles d'Ancenis » et de l'Indication Géographique (IG) : « whisky de Bretagne ».

Après examen de ces nouveaux dossiers, l'avis favorable de l'INAO émis le 20 août 2015 demeure identique.

Pour le Directeur de l'INAO,
Et par délégation, le Délégué Territorial
Pascal CELLIER